

**COMMUNE DE CASTELSARRASIN**

(TARN-ET-GARONNE)

Année 2019  
4<sup>ème</sup> séance

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019**

L'An deux mille dix-neuf et le vingt-trois du mois de septembre (**23.09.2019**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 17 septembre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BESIERS J-Ph. - Mme CARRE N. - M. REMIA A. - M. KOZLOWSKI E. - Mme HURREAU-SAUVET N. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - Mme CAMPOURCY V. - MM DURIEU M. - DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mme QUEVAL G. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - MM. FERVAL J-Ph. - FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. (sauf pour la question n° 23) - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - MM CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mmes COCULA V. - LUCAS-MALVESTIO M. - M. GUEDON N.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Mme BAJON-ARNAL J. qui a donné procuration à M. BESIERS J-Ph.  
Mme TRESSENS C. qui a donné procuration à Mme HURREAU-SAUVET N.  
Mme RIEDI S. qui a donné procuration à M. IMBERT J-P.  
M. ANGLES A. qui a donné procuration à M. CHAUDERON B.  
Mme GAMBARA C. qui a donné procuration à M. FOURMENT M.

**ABSENT NON EXCUSE :**

M. COSTES Th.

**ABSENT EXCUSE :**

M. BONNEVIE J-P.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame LUCAS-MALVESTIO Marie ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**AFFICHAGE EN MAIRIE DE CASTELSARRASIN, LE 2 OCTOBRE 2019**



.../...

## Installation de Monsieur Nicolas GUEDON

### APPEL NOMINAL

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame LUCAS-MALVESTIO Marie, Secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2019

Adopté à l'unanimité des votants

#### **DELIBERATION N° 09/2019-1**

#### **Election d'un nouvel adjoint au maire suite à la démission de Monsieur Robert BENECH de ses fonctions d'Adjoint (Travaux-Voirie-Agriculture-Abattoir)**

Le Conseil Municipal :

- conserve le poste de 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;
- décide que l'Adjoint à élire occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant ;
- procède à la désignation du 8<sup>ème</sup> Adjoint au scrutin secret à la majorité absolue.

Est candidat : *Monsieur Jean-Philippe FERVAL*

- Nombre de votants : ..... 31
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ..... 31
- Nombre de bulletins blancs et nuls : ..... 7
- Nombre de suffrages exprimés : ..... 31
- Majorité absolue : ..... 17

Monsieur Jean-Philippe FERVAL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est désigné 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

Le tableau des Adjoints au Maire est donc modifié comme suit :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Madame Nathalie CARRE
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur Alex REMIA
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Madame Jeanine BAJON-ARNAL
- 4<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur Eric KOZLOWSKI
- 5<sup>ème</sup> Adjoint : Madame Nadia HURREAU-SAUVET
- 6<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur Michel PONS
- 7<sup>ème</sup> Adjoint : Madame Muriel CARDONA
- 8<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur Jean-Philippe FERVAL
- 9<sup>ème</sup> Adjoint : Madame Véronique CAMPOURCY

#### **DELIBERATION N° 09/2019-2**

#### **Commission municipale permanente « Travaux-Voirie-Agriculture-Abattoir »**

#### **- Remplacement de Monsieur BENECH Robert**

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder au vote à main levée pour la désignation du membre appelé à siéger à la Commission municipale permanente « Travaux-Voirie-Agriculture-Abattoir » ;

*Adoptée à l'unanimité des votants*

- de désigner Monsieur FERVAL Jean-Philippe pour siéger à la Commission précitée.

*Adoptée par 26 voix pour*

*Et 5 abstentions (M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)*

**DELIBERATION N° 09/2019-3****Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne****- Remplacement de Monsieur Robert BENECH, délégué titulaire**

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder au vote à main levée pour la désignation du membre titulaire appelé à siéger au Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne ;

*Adoptée à l'unanimité des votants*

- de désigner Monsieur DAL CORSO Michel, en tant que délégué titulaire, aux fins de représentation de la Commune au sein dudit Syndicat.

*Adoptée par 26 voix pour*

*Et 5 abstentions (M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)*

**DELIBERATION N° 09/2019-4****Association des Communes du Canal des Deux Mers****- Remplacement de Monsieur BENECH Robert**

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder au vote à main levée pour la désignation du membre titulaire appelé à siéger à l'Association des Communes du Canal des Deux Mers ;

*Adoptée à l'unanimité des votants*

- de désigner Monsieur LANNES Serge, en tant que délégué titulaire, aux fins de représentation de la Commune au sein de ladite Association.

*Adoptée par 26 voix pour*

*Et 5 abstentions (M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)*

**DELIBERATION N° 09/2019-5****Rapport annuel 2018 sur « le Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » sur le Territoire de la Communauté de Communes Terres des Confluences**

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel pour l'exercice 2018, sur « le Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » sur le Territoire de la Communauté de Communes Terres des Confluences.

**DELIBERATION N° 09/2019-6****Concours avicoles saison 2019-2020****- Modalités d'attribution des récompenses**

Le Conseil Municipal décide d'accepter les modalités d'attribution des deux concours avicoles 2019-2020, ci-dessus, sous forme de bons d'achat d'une valeur globale maximale de 2.250,00 € TTC.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-7****Convention de mise à disposition de Conteur avec l'Association « Les Amis de la Médiathèque du Tarn-et-Garonne » dans le cadre du Festival « Alors Raconte »****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention à intervenir entre l'Association « Les amis de la Médiathèque du Tarn-et-Garonne » et la Médiathèque de Castelsarrasin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents qui en découlent.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-8**

**Convention de partenariat entre le Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) « L'Escabelle » et la Commune de Castelsarrasin**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec le CAMSP « L'Escabelle » (Antenne de Castelsarrasin, Rue de la Mouline 82100 Castelsarrasin), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 et jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-9**

**Conventions de partenariat entre la Commune de Castelsarrasin et l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Castelsarrasinois et l'Association d'Entraide Généalogique de Tarn et Garonne**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les conventions de partenariat à intervenir, d'une part, avec l'Association d'Entraide Généalogique du Tarn-et-Garonne et, d'autre part, avec l'Association Sauvegarde du Patrimoine Castelsarrasinois (ASCP) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-10**

**Convention de Partenariat entre l'Association « Orchestre à l'Ecole » et la Commune de Castelsarrasin**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention avec l'Association « Orchestre à l'Ecole » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-11**

**Convention de partenariat « Commune, Vert l'Avenir » entre la Commune de Castelsarrasin et GRDF**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat « Commune, Vert l'Avenir », entre GDRF et la Commune de Castelsarrasin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-12**

**Travaux dans l'habitat existant prescrits par le PPRT de Butagaz : Prolongation de la convention de financement et de gestion des participations financières**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la prolongation de la durée de la convention de financement et de gestion des participations financières des travaux dans l'habitat existant prescrits par le PPRT Butagaz, jusqu'au 31 décembre 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes en application de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-13****Fourrière animale - Convention d'utilisation d'un service de fourrière animale avec la Commune de Montauban****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention tripartite d'utilisation d'un service de fourrière animale entre la Commune de Montauban, la SPA-refuge du Ramier et la Commune de Castelsarrasin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-14****Vente parcelle cadastrée section A n°582, sise lieudit « Traverse », à Monsieur Pascal CLAVERIE**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la vente ci-dessous :

**Identification du bien** : Parcelle communale non bâtie, cadastrée section A n° 582, d'une superficie de 1.831 m<sup>2</sup>, sise lieudit « Traverse » 82100 Castelsarrasin.

**Acquéreur** : Monsieur Pascal CLAVERIE, ou toute personne morale par laquelle il entendra se faire substituer, domicilié 2869 route des Barthes 82100 Castelsarrasin.

**Prix** : Le prix de la vente est fixé à 24.000 euros (conformément à l'estimation du Service des Domaines en date 15 avril 2019).

**Servitude** : Néant.

**Frais** : Tous les frais de rédaction et de publication de l'acte de vente, quelle que soit leur nature, sont à la charge de l'acquéreur, en sus du prix de vente.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-15****Vente parcelle cadastrée section DM n°8, sise lieudit « Garnouillac », à la Communauté de Communes Terres des Confluences**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la vente ci-dessous :

**Identification du bien** : Parcelle communale non bâtie, cadastrée section DM n°8, d'une superficie de 4 m<sup>2</sup>, sise lieudit « Garnouillac » 82100 Castelsarrasin, ZAC Barrès 3.

**Acquéreur** : Communauté de Communes Terres des Confluences, 636 rue des Confluences, BP 50046, 82102 Castelsarrasin Cedex.

**Prix** : Le prix de la vente est fixé à 55,00 euros net vendeur.

**Servitude** : Néant.

**Frais** : Tous les frais de rédaction et de publication de l'acte de vente, quelle que soit leur nature, sont à la charge de l'acquéreur, en sus du prix de vente.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-16**

**Mise en œuvre de la procédure d'expropriation simplifiée « Loi Vivien » en vue de l'acquisition de l'immeuble « PAREDE » sis 9 Boulevard du 22 Septembre 82100 Castelsarrasin**

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne, la mise en œuvre de la procédure d'expropriation simplifiée « Loi Vivien » en vue de l'acquisition de l'immeuble cadastré, section DE n°428, appartenant à Monsieur Jean-Philippe PAREDE, situé 9 Boulevard du 22 Septembre 82100 Castelsarrasin ;
- de signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre de cette procédure.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-17**

**Convention de servitudes avec la Société ENEDIS relative à la réalisation d'une ligne électrique aérienne, sur la parcelle communale cadastrée section CY n° 0033 lieudit Marchès**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de servitudes à intervenir, entre la Société ENEDIS et la Commune de Castelsarrasin, pour les travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- d'autoriser la Société ENEDIS (ERDF Nord Midi-Pyrénées, 5 avenue Pierre-Gilles De Gennes 81000 Albi) à effectuer les travaux nécessaires à ces installations, et à leur entretien, à ses frais.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-18**

**Convention de servitudes avec la Société ENEDIS relative à la réalisation d'une ligne électrique souterraine 400 volts au lieudit « Ressayre » sur les parcelles communales cadastrées CM n°s 162 et 9**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de servitudes à intervenir, entre la Société ENEDIS et la Commune de Castelsarrasin, pour les travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- d'autoriser la Société ENEDIS (Nord Midi-Pyrénées, 5 avenue Pierre-Gilles de Gennes 81000 Albi) à effectuer les travaux nécessaires à ces installations et à leur entretien, à ses frais.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-19**

**Convention d'occupation du domaine privé communal au profit de la société OCTOGONE FIBRE pour l'implantation d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO) n°82-018 au Stade Alary**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention d'occupation du domaine privé à intervenir, entre la société OCTOGONE FIBRE et la Commune de Castelsarrasin, pour les travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- d'autoriser la société OCTOGONE FIBRE à effectuer les travaux nécessaires à ces installations, à ses frais.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-20**

**Convention GRDF pour l'installation et l'hébergement d'un équipement de télérelève en hauteur au Stade municipal Alary**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention particulière à intervenir, entre GRDF et la Commune de Castelsarrasin, pour l'installation et l'hébergement d'un équipement de télérelève en hauteur au Stade municipal Alary, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les annexes y afférentes ;
- d'autoriser GRDF à effectuer les travaux nécessaires à ces installations.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-21**

**Convention avec le Département de Tarn-et-Garonne relative à l'entretien du carrefour giratoire entre les routes départementales n°s 813 et 958 sur la Commune de Castelsarrasin**

**- Annulation et remplacement de la délibération n° 04/2019-8 du 8 avril 2019**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'annuler la délibération n° 04/2019-8 du 8 avril 2019 ;
- d'approuver la convention d'entretien du carrefour giratoire (entre les RD n°s 813 et 958) entre le Département de Tarn-et-Garonne et la Commune de Castelsarrasin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-22**

**Procès-verbal de mise à disposition, à la Communauté de Communes Terres des Confluences, par la Commune et le C.C.A.S. de Castelsarrasin, des biens meubles et immeubles affectés à l'exercice de la compétence action sociale et Relais Assistantes Maternelles**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le procès-verbal relatif à la mise à disposition de la CCTC de l'ensemble des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence Relais Assistantes Maternelles, dont la prise d'effet est établie au 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit procès-verbal établi entre la Commune, le C.C.A.S. et la CCTC.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-23**

**Contrat d'apprentissage pour l'obtention d'un brevet professionnel « aménagements paysagers »**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la signature d'un contrat d'apprentissage pour l'accueil d'un étudiant préparant un Brevet Professionnel « Aménagements Paysagers » et d'autoriser Monsieur le Maire à y procéder.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-24**

**Marchés au Gras - Convention d'intervention de deux bénévoles occasionnels du service public pour la découpe des palmipèdes gras au profit des particuliers**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention à intervenir avec lesdits collaborateurs bénévoles;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout acte s'y rapportant.

De dire qu'au titre de remboursement de frais, la Commune versera, par bénévolé, et pour l'intégralité de la saison 2019-2020, la somme de 400 €, laquelle sera payée à la fin de la saison.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-25**

**Convention de mise à disposition d'un agent communal à l'Association « CAC École de cyclisme »**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'un agent communal à l'Association « CAC Ecole de cyclisme » pour assurer l'encadrement des jeunes pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-26**

**Convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - École de pêche de Castelsarrasin (l'AAPPMA)**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de l'AAPPMA École de pêche, pour assurer l'encadrement des jeunes, à raison de 8 heures 00 hebdomadaires (le samedi) pour une durée d'un an courant du 15 octobre 2019 jusqu'au 14 octobre 2020 inclus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-27**

**Convention de mise à disposition d'un agent de la Commune auprès de l'Association « Castelsarrasin Gandalou Football Club »**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'un agent communal, auprès de l'Association « Castelsarrasin Gandalou Football Club », du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020 inclus, pour assurer l'encadrement des jeunes, à raison de 3 heures 30 hebdomadaires, le mercredi de 13 h 30 à 17 h 00 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-28**

**Conventions de mise à disposition d'agents communaux auprès de l'Association « CAC Rugby »**

**- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les conventions de mise à disposition de deux agents communaux au profit de l'Association « CAC Rugby » suivant les quotités et pour une durée d'un an courant du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020 inclus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-29****Attribution de la subvention 2019 à l'Association « Comité Départemental du prix de la Résistance et de la Déportation du Tarn et Garonne »**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le versement de la subvention annuelle au profit de l'Association « Comité Départemental du prix de la Résistance et de la Déportation du Tarn et Garonne », pour un montant de 75 euros.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-30****Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) adopté le 16 juillet 2019 et de l'attribution de compensation définitive**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le rapport adopté par la CLECT le 16 juillet 2019 ;
- d'approuver sans réserve, les attributions de compensations définitives validées par la CLECT à la majorité le 16 juillet 2019 selon le tableau récapitulatif suivant :

AC 2019 fonctionnement	AC au 1er janvier 2019	Estimation charges transférées 2019				Estimation recettes transférées / charges restituées en 2019							Facturation par FAC du service commun (e)	AC 2019 (f) = (d) - (e)
		Politique locale du commerce	Voirie (hypothèse ratios)	Action sociale : RAM (1/2 année)	Total estimation charges transférées (b)	AC fiscales	Action sociale : PAD	Fourrière animale	Associations sportives / culturelles	Total estimation recettes transférées / charges restituées (c)	Solde 2019 (d) = (a) - (b) + (c)			
Boudou	108 240,00 €		24 932,57 €		24 932,57 €			499,50 €		499,50 €		83 805,93 €	5 387,89 €	78 418,04 €
Castelsarrasin	4 118 315,23 €	1 080,00 €	10 553,02 €	4 539,56 €	16 172,58 €			10 335,50 €	32 583,00 €	42 918,50 €	4 145 051,15 €	117 265,98 €	4 027 785,17 €	
Durfort Lacapelette	90 179,54 €		64 290,27 €		64 290,27 €			743,50 €		743,50 €	26 632,77 €		26 632,77 €	
Uzac	52 395,88 €		24 869,98 €		24 869,98 €			389,00 €		389,00 €	27 913,50 €		27 913,50 €	
Moissac	3 144 227,09 €	1 080,00 €	22 876,66 €	7 462,52 €	31 419,18 €			9 232,50 €	32 583,00 €	41 815,50 €	3 154 623,41 €	64 971,69 €	3 089 651,72 €	
Montesquieu	83 289,53 €		45 797,54 €		45 797,54 €			528,00 €		528,00 €	38 019,59 €		38 019,59 €	
Argeville	- 16 242,51 €									23,78 €	- 16 219,13 €		- 16 219,13 €	
Castelferrus	- 769,68 €							3 054,90 €		3 054,90 €	2 295,23 €		2 295,23 €	
Castelmeyran	9 608,80 €							1 422,84 €		1 422,84 €	11 031,64 €		11 031,64 €	
Caumont	- 25 015,72 €							985,44 €		985,44 €	- 24 030,28 €		- 24 030,28 €	
Cordes Tolosannes	11 228,42 €							252,31 €		252,31 €	11 480,72 €		11 480,72 €	
Coutures	- 20 476,88 €							74,45 €		74,45 €	- 20 402,43 €		- 20 402,43 €	
Fajolles	- 26 014,10 €										- 26 014,10 €		- 26 014,10 €	
Gargenville	- 44 877,52 €							874,80 €		874,80 €	- 44 002,72 €		- 44 002,72 €	
Labourgade	6 648,17 €							575,96 €		575,96 €	7 224,13 €		7 224,13 €	
Laflite	- 14 526,20 €							1 049,55 €		1 049,55 €	- 13 476,64 €		- 13 476,64 €	
Montain	- 11 558,67 €							10,34 €		10,34 €	- 11 548,33 €		- 11 548,33 €	
Saint-Aignan	16 224,12 €							1 377,35 €		1 377,35 €	17 601,46 €		17 601,46 €	
Saint-Aroumex	- 10 327,47 €							650,41 €		650,41 €	- 9 677,05 €		- 9 677,05 €	
Saint-Nicolas-de-la-Grave	191 378,63 €							7 558,86 €		7 558,86 €	198 937,48 €		198 937,48 €	
La Ville - Dieu-du-Temple	- 4 344,00 €		42 486,69 €		42 486,69 €	114 818,77 €				3 500,00 €	118 918,77 €		118 918,77 €	
Saint-Porquier	- 793,00 €		18 637,63 €		18 637,63 €	117 930,85 €					117 930,85 €		117 930,85 €	
<b>Total</b>	<b>7 656 187,27 €</b>	<b>2 160,00 €</b>	<b>254 444,36 €</b>	<b>12 002,08 €</b>	<b>268 606,44 €</b>	<b>232 749,62 €</b>	<b>17 921,01 €</b>	<b>21 727,00 €</b>	<b>68 666,00 €</b>	<b>341 063,63 €</b>	<b>7 728 644,46 €</b>	<b>264 072,06 €</b>	<b>7 464 572,40 €</b>	

AC 2019 investissement	AC au 1er janvier 2019	Estimation charges transférées 2019				Estimation recettes transférées / charges restituées en 2019							Facturation par FAC du service commun (e)	AC 2019 (f) = (d) - (e)
		Politique locale du commerce	Voirie (hypothèse ratios)	Action sociale : RAM (1/2 année)	Total estimation charges transférées (b)	AC fiscales	Action sociale : PAD	Fourrière animale	Associations sportives / culturelles	Total estimation recettes transférées / charges restituées (c)	Solde 2019 (d) = (a) - (b) + (c)			
Boudou			30 971,79 €		30 971,79 €							- 30 971,79 €		- 30 971,79 €
Castelsarrasin			9 018,06 €	1 517,64 €	10 535,70 €							- 10 535,70 €		- 10 535,70 €
Durfort Lacapelette			81 190,48 €		81 190,48 €							- 81 190,48 €		- 81 190,48 €
Uzac			34 990,15 €		34 990,15 €							- 34 990,15 €		- 34 990,15 €
Moissac			19 549,22 €	952,07 €	20 501,29 €							- 20 501,29 €		- 20 501,29 €
Montesquieu			59 608,83 €		59 608,83 €							- 59 608,83 €		- 59 608,83 €
Argeville								13,18 €		13,18 €		13,18 €		13,18 €
Castelferrus								1 698,87 €		1 698,87 €		1 698,87 €		1 698,87 €
Castelmeyran								788,68 €		788,68 €		788,68 €		788,68 €
Caumont								546,23 €		546,23 €		546,23 €		546,23 €
Cordes Tolosannes								139,85 €		139,85 €		139,85 €		139,85 €
Coutures								41,27 €		41,27 €		41,27 €		41,27 €
Fajolles														
Gargenville								484,90 €		484,90 €		484,90 €		484,90 €
Labourgade								319,25 €		319,25 €		319,25 €		319,25 €
Laflite								581,77 €		581,77 €		581,77 €		581,77 €
Montain								5,73 €		5,73 €		5,73 €		5,73 €
Saint-Aignan								763,46 €		763,46 €		763,46 €		763,46 €
Saint-Aroumex								360,52 €		360,52 €		360,52 €		360,52 €
Saint-Nicolas-de-la-Grave								4 189,86 €		4 189,86 €		4 189,86 €		4 189,86 €
La Ville - Dieu-du-Temple			57 593,45 €		57 593,45 €							- 57 593,45 €		- 57 593,45 €
Saint-Porquier			30 464,84 €		30 464,84 €							- 30 464,84 €		- 30 464,84 €
<b>Total</b>			<b>325 386,82 €</b>	<b>2 469,71 €</b>	<b>325 856,52 €</b>			<b>9 933,57 €</b>				<b>315 922,95 €</b>		<b>315 922,95 €</b>

- de dire que Monsieur le Maire notifiera la présente délibération à la Communauté de Communes Terres des Confluences.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-31****Réhabilitation de la Maison d'Espagne – Modification du plan de financement**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le nouveau plan de financement de l'opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution des présentes et à signer tous les actes nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-32****Promologis SA d'Habitation - Réhabilitation de 63 logements situés 16-18 rue Gambetta****- Garantie communale pour le prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires)**

Le Conseil Municipal décide :

- D'accepter de garantir l'emprunt souscrit par Promologis auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la réhabilitation d'un ensemble immobilier composé de 63 logements sis 16-18 rue Gambetta à Castelsarrasin, pour une somme de 136.500 €, représentant 50 % du coût total de l'emprunt (273.000 €) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 99794, lequel est constitué d'une ligne de prêt :
  - La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
  - Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
  - De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-33****Office Public d'HLM de Tarn-et-Garonne Habitat - Acquisition et amélioration de 50 logements situés 1-5 impasse du Génie****- Garantie communale pour le prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires)**

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter de garantir l'emprunt, souscrit par l'Office Public d'HLM Tarn-et-Garonne Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour l'acquisition et l'amélioration d'un ensemble immobilier composé de 50 logements sis 1-5 impasse du Génie à Castelsarrasin, pour une somme de 1.057.433,40 €, représentant 30 % du coût total de l'emprunt (3.524.778 €) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 98051, lequel est constitué de 4 lignes de prêt (PLAI, PLAI foncier, PLUS, PLUS foncier) :
  - La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
  - Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
  - De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des votants

**DELIBERATION N° 09/2019-34****Décision Budgétaire Modificative n° 1 - (Budget Principal, exercice 2019)**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, sans réserve, la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal pour l'exercice 2019.

Adoptée 26 par voix pour

Et 5 voix contre (M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

**INFORMATION : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

LEVÉE DE LA SEANCE A 20H15